



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°07
22/09/2017



Animateur filière

Anna LABARRE

FREDON Limousin

anna.labarre@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine

Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Jardins, espaces végétalisés
et infrastructures - Edition
Hors littoral N°X
du XX/XX/XXX »*



Edition Nouvelle-Aquitaine hors littoral

Départements 16/19/23/24/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Collectivité, particulier, professionnel : venez rejoindre le réseau d'observateurs-trices !

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos observations de maladies,
ravageurs, ou végétaux qui vous paraissent intéressants.

Ce qu'il faut retenir

Ravageurs

- **Pyrale du buis** : Risque faible. La pyrale va rentrer en diapause hivernale.
- **Mineuse du marronnier** : Risque faible. Les derniers dégâts de la mineuse avant l'hiver sont observés.
- **Tigre du platane** : Risque faible. Les derniers dégâts du tigre du platane sont observés.
- **Tigre du chêne** : à surveiller

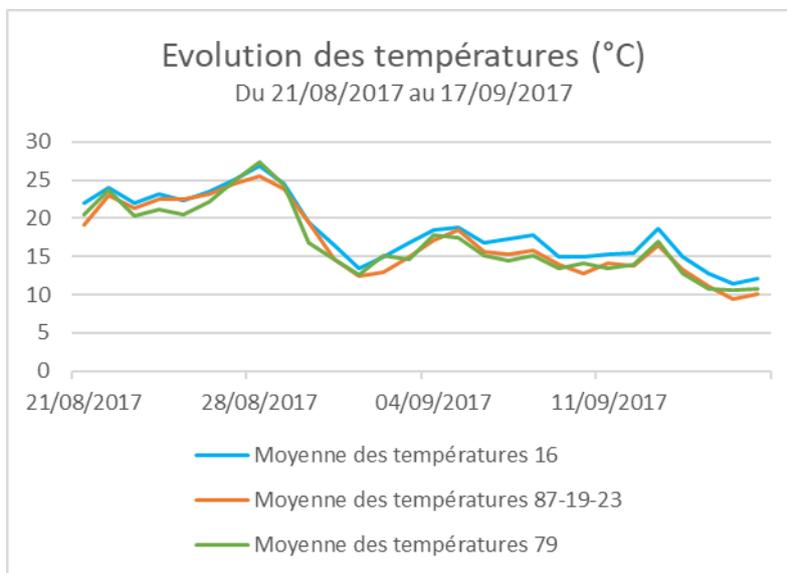
Champignons

- **Ganoderme** : Risque élevé pour les arbres présentant des blessures.

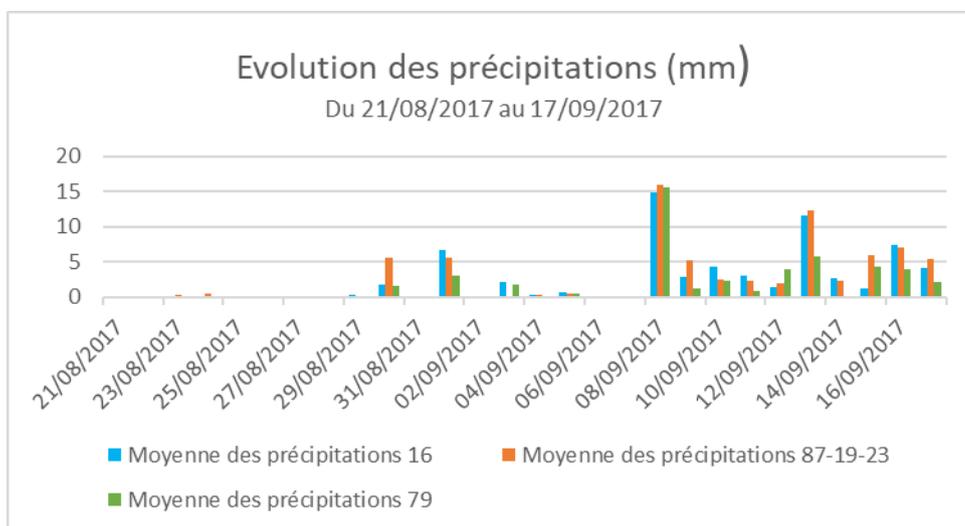
Bilan climatique

Après un été globalement chaud, le début du mois de septembre est marqué par des températures automnales. Des dépressions à répétition ont apporté de la fraîcheur, qu'une nébulosité abondante et des précipitations plutôt excédentaires ont contribué à accentuer.

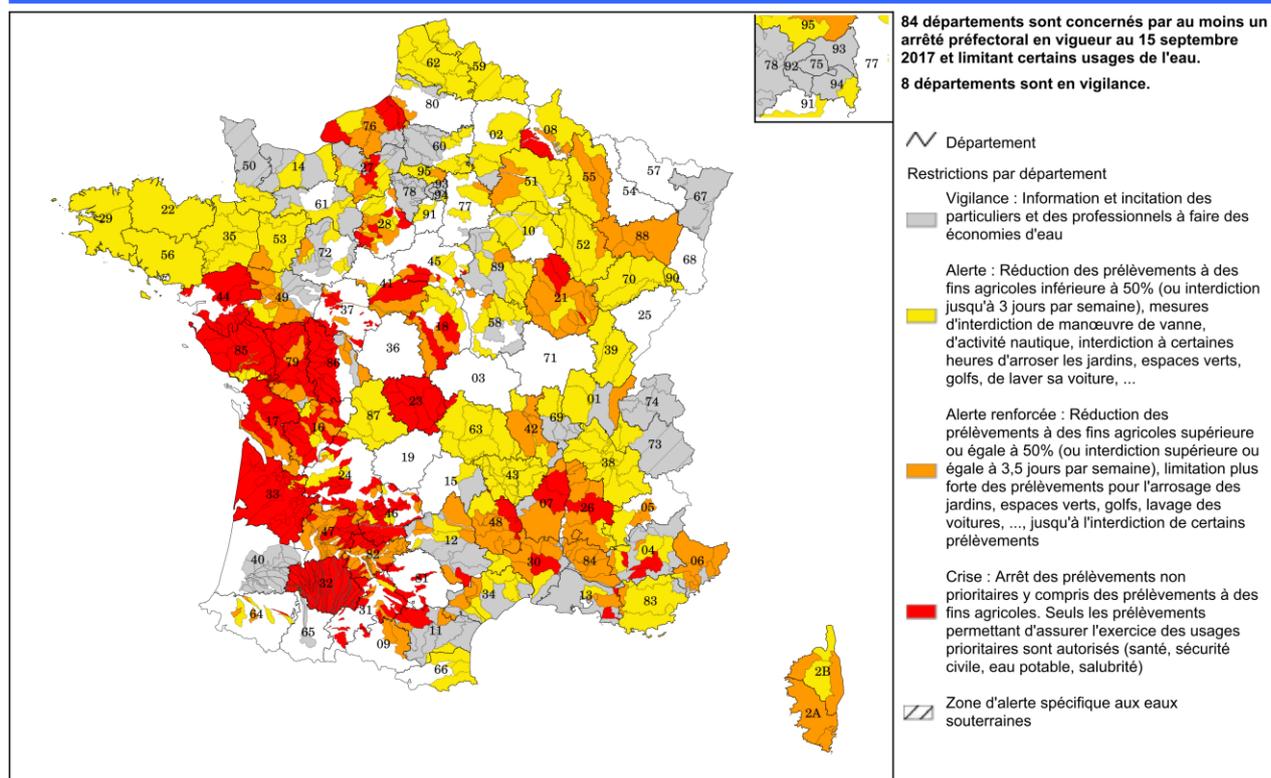
L'ensoleillement sur le pays est déficitaire par rapport aux normales, déficit atteignant localement 50% depuis le 1er septembre (source : meteofrance.com).



Après des précipitations quasi-inexistantes au mois d'août, le mois de septembre a débuté avec une pluviométrie non négligeable. Malgré cela, l'état de la ressource en eau dans l'Ouest de la France est toujours préoccupant (voir ci-dessous).



Le bilan climatique a été réalisé grâce aux stations météo de Boussac (23), Dun le Palestel (23), Magnac Laval (87), Coussac Bonneval (87), Verneuil (87), Objat (19), Lubersac (19), Naves (19), Secondigny (79), Mansle (16), Le Tatre (16), Gimeux (16) et Hiersac (16).



Concernant la ressource en eau, la situation est toujours problématique. Le département de la Creuse est désormais en situation de crise, avec un arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

La Haute-Vienne reste en situation d'alerte, avec des mesures de réduction des prélèvements, ainsi que certaines interdictions d'arrosage des jardins et espaces verts.

Les Deux-Sèvres, la Charente, la Vienne, et la Dordogne présentent des zones en situation de crise, plus nombreuses que début août. Dans ces zones, les prélèvements d'eau non prioritaires sont interdits (y compris à des fins agricoles).

Au total, en France, 84 départements présentent des restrictions d'usage.

Les techniques comme le paillage, ou l'utilisation de plantes résistantes à la sécheresse, qui limitent la consommation d'eau, sont à développer.

Ravageurs

• Pyrale du buis

La pyrale du buis, *Cydalima perspectalis*, est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale. Cette espèce est présente en France depuis 2008, et elle est désormais signalée dans la plupart des départements français. C'est un organisme nuisible non réglementé.

Cycle biologique

Les chenilles de la pyrale du buis passent l'hiver dans des cocons. Au printemps, dès les mois de mars/avril, les chenilles sortent de leur diapause hivernale et commencent alors à se nourrir. Les chenilles sont jaunes à vert foncé, ont une tête noire et sont striées longitudinalement de bandes blanches et noires. Elles peuvent mesurer jusqu'à 5 cm.



Chenilles de pyrale du buis - *Cydalima perspectalis*

(Crédit Photo : A.Labarre – FREDON Limousin (gauche) / R. Rapp (droite))

Au bout de 3-4 semaines, les chenilles évoluent en chrysalides, d'où vont émerger les papillons, une dizaine de jours plus tard. C'est le stade adulte, aussi appelé imago.



Chrysalide et papillons de pyrale du buis - *Cydalima perspectalis*

(Crédit Photo : D.Fourré (gauche) / Y. Dufлот (droite))

Les papillons peuvent être entièrement bruns, mais ils sont le plus souvent blancs bordés de brun. Ils ont une durée de vie d'environ 2 semaines, durée pendant laquelle ils vont se reproduire, puis pondre leurs œufs sur la face inférieure des feuilles.



Œufs de pyrale du buis - *Cydalima perspectalis*

(Crédit Photo : D.Fourré)

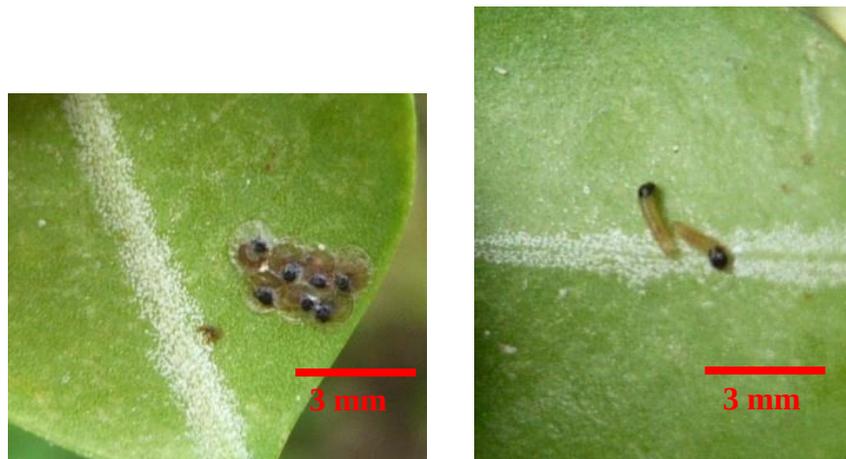
Les œufs vont éclore au bout de quelques jours, et le cycle reprend. Les pyrales entrent en diapause hivernale lorsque les températures diminuent, à l'automne.

En France, 2 à 3 générations de pyrales du buis sont observées par an.

Rappel : En Haute-Vienne et en Corrèze, des nouveaux sites d'attaques de pyrales du buis ont été constatés (jardins, haies de buis...). En Dordogne, une pullulation de pyrales de buis dans les sous-bois de buis sauvages a été observée.

Actuellement, les papillons se reproduisent, et pondent.

Les œufs peuvent être observés sur la face intérieure des feuilles. De couleur verte ou translucide au début, il est possible de voir des petits points noirs apparaître, qui correspondent aux têtes des chenilles.



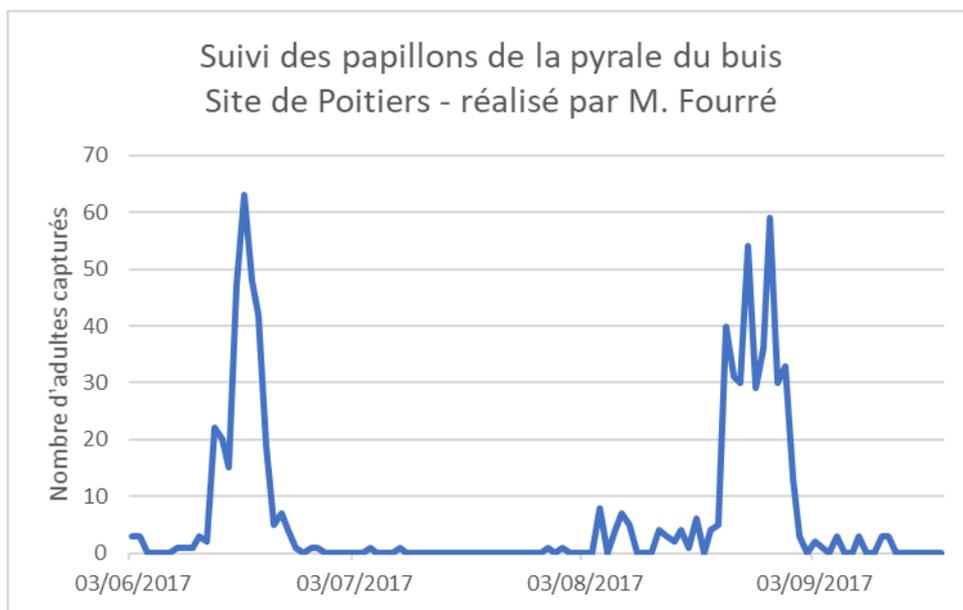
Œufs de pyrale du buis / Chenilles stade larvaire L1 - *Cydalima perspectalis*

(Crédit Photo : A.Labarre – FREDON Limousin)

Juste après l'éclosion des œufs, les chenilles sont de très petites tailles (quelques millimètres). On parle de stade L1, ce qui signifie premier stade larvaire. La chenille de la pyrale du buis passe par 5 stades larvaires successifs.

Des chenilles au stade L1 ont été observées à Limoges et à Poitiers. Des œufs sur le point d'éclore ont été observés à Limoges (photo ci-dessus).

Les températures ayant fortement diminuées début septembre, les chenilles devraient désormais chercher à rentrer en diapause. Elles cherchent un abri, se glissent dans des anfractuosités, entre les feuilles, ou se protègent derrière un voile. Elles passeront l'hiver ainsi, inactives. Elles reprendront leur activité quand les températures remonteront, au printemps prochain.



Sur ce graphique, on voit nettement deux pics de vol : un qui a eu lieu fin juin, et un deuxième, un peu plus étalé, fin août. Le cycle entre les deux pics de vol aura duré environ 60 jours.

Méthodes prophylactiques

- Avant d'acheter ou de planter des buis, bien vérifier qu'ils sont sains. Faire particulièrement attention lors de foires aux plantes dans lesquelles des végétaux porteurs de la pyrale (notamment sous formes d'œufs) peuvent être échangés sans contrôles.
- Des biostimulants peuvent rendre les buis plus résistants

Méthodes de gestion

- Durant l'hiver et entre deux cycles :
 - Retirer les feuilles mortes et autres débris accumulés autour du buis. Les détruire (broyage fin, incinération en conteneur fermé). Ne pas les composter (risque de propagation de la pyrale du buis).
 - Si l'infestation est limitée, il est possible de retirer les chenilles manuellement et/ou d'utiliser un jet d'eau sous pression.
- Dès la sortie de l'hiver, installer des pièges à phéromones. Ces pièges, en imitant les phéromones de la femelle, attirent les papillons mâles. Ces pièges sont utilisés pour un suivi des populations de pyrales.
- Il existe des produits de biocontrôle adaptés. La liste des produits de biocontrôle est disponible via ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-635>.

Evaluation du risque : Risque faible. Les chenilles vont entrer en diapause hivernale.

• Mineuse du marronnier

Dans le réseau d'observation, l'impact de la mineuse du marronnier est variable. Certains marronniers ont été particulièrement touchés, notamment en Haute-Vienne et en Corrèze.



Impacts de la mineuse du marronnier

(Crédit Photo : A.Labarre – FREDON Limousin)

Méthode prophylactique

Les nymphes de mineuses passant l'hiver sur les feuilles mortes tombées au sol, il est donc recommandé de ramasser et d'éliminer les feuilles mortes.

Méthode de gestion

Dès la sortie de l'hiver, installer des pièges à phéromones. Ces pièges, en imitant les phéromones de la femelle, attirent les papillons mâles. Ces pièges sont utilisés pour un suivi des populations de mineuses.

Evaluation du risque : Risque faible. Les derniers dégâts de la mineuse avant l'hiver sont observés.

- **Tigre du platane**



Tigre du platane – *Corythucha ciliata*

(Crédit Photo : S. Anrigo – FREDON Limousin)

Après la succession de deux à trois générations de tigres du platane, ces derniers vont désormais migrer du feuillage vers les morceaux d'écorce du platane, où ils vont hiverner.

Une commune fait état de grosses attaques sur ses platanes cette année, notamment à cause de tailles des platanes l'année précédente.

Evaluation du risque : Risque faible. Les derniers dégâts du tigre du platane sont observés (feuilles attaquées et production de miellat).

• Tigre du chêne

Le tigre du chêne (*Corythucha arcuata*) a été observé à Toulouse en 2017. Il n'a pas, pour l'instant, été signalé sur le périmètre du BSV.

Pour plus d'informations, consulter [la note du Département de la Santé des Forêts](#) à ce sujet.

• Ganoderme

Les Ganodermes sont des champignons basidiomycètes, à chapeau. Ils sont visibles l'été et l'automne sur les troncs des arbres affaiblis. Lignivores, ils dégradent le bois et entraînent la mort des arbres atteints. Les arbres ayant ces champignons doivent donc être suivis car ils peuvent présenter des risques de chute.

Méthode prophylactique

Les blessures étant les portes d'entrée des champignons, faire attention à ne pas blesser l'arbre :

- Éviter de passer le rotofil ou la tondeuse trop près de l'arbre : des couvre-sols peuvent être utilisés autour des arbres
- Éviter les blessures liées aux véhicules en protégeant les arbres à leur base



Ganodermes

Ganoderma adpersum, *Ganoderma lipsiense* et *Ganoderma resinaceum*

(Crédit Photo : Y.Duflot – Ville de Limoges)



Impacts d'un ganoderme

(Crédit Photo : Y.Duflot – Ville de Limoges)

Evaluation du risque : Risque élevé pour les arbres présentant des blessures.

Autres informations

- **Guide d'observation et suivi des maladies et bioagresseurs au jardin**

Avis aux jardiniers amateurs : le Guide d'observation et suivi des bioagresseurs au jardin – édition 2017, destiné à la reconnaissance des maladies et des bioagresseurs affectant les plantes des jardins, est disponible à cette adresse : <https://www.jardiner-autrement.fr/wp-content/uploads/2017/06/maj4-guide-epidemie-v1.pdf>

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Edition Hors littoral - sont les suivantes :
Services Espaces Verts de Périgueux, Boussac-Bourg, Ayen, Ussel, Limoges, St Junien, Aubas ; IFCE Pompadour ; particuliers

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".